

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	09	09

Vote
Pour : 09 Contre : 0 Abstention : 0 NPPV : 0

L'an 2025, le 11 avril 2025 à 19h00 le Conseil Municipal de la Commune de Verbiesles s'est réuni à la salle de la mairie, sous la présidence de Mme Hubert Marie-Noëlle, Maire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 01 avril 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 01 avril 2025.

Présents : Mmes Marie-Noëlle Hubert, maire, Brigitte Bongard, Cécile Boutellier, Anne Braud MM. Hervé Henry, Stéphane Vernier, Julien Ossola, Eddie Pfister, Vincent Gauthier, Jean-Damien Bourillon.

Absente excusée : Anne Braud donne pouvoir à Brigitte Bongard

Absente non excusée : Bernadette Gaulot

A été nommée secrétaire : Sandra Recouvreur

16 – Approbation du CFU (Compte financier Unique) 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222-3,

Vu l'adoption du 23 avril 2024 portant sur l'option du Compte Financier Unique (CFU),

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la commune, lequel peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Recettes	234 812,90 €	261 147,38 €	495 960,28 €
Dépenses	30 057,33 €	372 279,12 €	402 336,45 €
Résultat 2024	204 705,57 €	-111 131,74 €	93 623,83 €
Report 2023	32 269,66 €	201 326,65 €	233 596,31 €
Clôture 2024	237 025,23 €	90 194,91 €	327 220,14 €

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la commune,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés,

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 09 voix pour,
Madame Hubert se retire et ne prend pas part au vote.***

Approuve le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Verbiesles,

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Extrait certifié conforme au registre des
délibérations,
Fait à Verbiesles, le 11 avril 2025
Le Maire,
Marie-Noëlle HUBERT

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE VERBIE' and 'VERBIE' around a central emblem. The signature is a complex, cursive scribble.